

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 DECEMBRE 2021**

Le 27 décembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEPOETRE, Maire

Sont présents : M. Pierre LEPOETRE, Mme Michèle DEFERT, M. Jean-Luc DUBAN, M. Patrick LELIEVRE, Mme Florence MULTON, Mme Angélique HUBAUD,

Excusés : M. Yvan DERAMBURE qui donne pouvoir à M. Pierre LEPOETRE, M. Didier PONCET qui donne pouvoir à M. Pierre LEPOETRE, Mme Marie ZOUINI qui donne pouvoir à Mme Michèle DEFERT, Mme Nadège ESTEVES qui donne pouvoir à Mme Michèle DEFERT, M. Thierry GOLLIOT

Absents : Mme Stéphanie DERIVIERE, M. Michel TRUFFAUT, Mme Véronique DETOUILLON, M. Régis de COLNET

Mme Michèle DEFERT a été élu secrétaire de séance.

Le **quorum** étant atteint, le Conseil municipal peut donc délibérer valablement (loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 -mesures dérogatoires aux règles de tenue des assemblées délibérantes en période de COVID).

Monsieur le Maire demande si des remarques sont à formuler sur le procès-verbal de la réunion précédente. Aucune observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

Monsieur LEPOETRE procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour :

- 1) Décisions du Maire
- 2) Local associatif : demandes de subvention
- 3) Modernisation de l'éclairage public : convention avec la FDE80 et demande de subvention auprès du Département
- 4) Modification budgétaire
- 5) CDD : changement de quotité de travail hebdomadaire
- 6) AMIENS METROPOLE : avenant à la convention pour l'instruction des autorisations d'urbanisme
- 7) Informations diverses

## 1) Décisions du Maire

Monsieur LEPOETRE présente les décisions prises dans le cadre de ses délégations votées le 8 juin 2020 :

- ➔ Prémption de la parcelle AD57, 23 Rue de la Vierge Marie (159 000 E frais compris),
- ➔ Demandes de subventions pour les opérations inférieures à 20 000.00 Euros HT :

Opération	Dispositif	TTC	HT	Taux	Subvention attendue	Reste à charge dont TVA
- Acquisition d'un store de toit à la cantine	DETR	3 995.28	3 329.40	35%	1 165.29	2 829.99
- Aménagement d'une voie douce	DETR	21 353.76	17 794.80	35%	6 228.18	
	DSIL			45%	8 007.66	7 117.92
- Installation d'un escalier à l'atelier	DETR	7 418.40	6 182.00	30%	1 854.60	5 563.80
- Installation d'un parc à vélos	DETR	4 745.40	3 954.50	35%	1 384.08	3 361.32

Monsieur LEPOETRE explique que l'opération « voie douce » consiste à rendre plus praticable le cheminement entre la rue de la Chaussée et le Chemin du Petit Bois. Quant à l'installation d'un parc à vélos, il précise que l'emplacement n'est pas encore décidé, peut-être Place de la Ville.

## 2) Local associatif : demandes de subvention

Monsieur le Maire souligne que ce dossier avait déjà fait l'objet de demandes de subvention en 2020 mais qu'elles n'ont pas été retenues. Il ajoute qu'il s'agit par conséquent de les reformuler.

Il rappelle que la construction d'un local annexe à l'atelier municipal permettra de répondre à un besoin de stockage pour la mairie ainsi que pour les matériels des associations (Familles Rurales, Comité d'Animation...).

Deux demandes de subventions seront déposées : DETR et DSIL selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

<b>Montant TTC</b>	<b>163 440.00</b>
Montant HT de l'opération	136 200.00
Subvention au titre de la DETR 30%	40 860.00
Subvention au titre de la DSIL plan de relance 50%	68 100.00
Reste à charge avec la TVA (fonds propres)	53 038.71

Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée,

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le projet qui lui est présenté et sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DSIL et la DETR 2022.

### 3) Modernisation de l'éclairage public : convention avec la FDE80 et demande de subvention auprès du Département

Monsieur LEPOETRE explique que les travaux consistent à moderniser l'éclairage de la résidence de la Pommeraie en passant les 20 points lumineux en LED. Il ajoute que l'opération sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la FDE80 qui participera au financement ainsi que le Département selon le plan de financement prévisionnel :

Montant estimé des travaux HT	42 440.00
Montant estimé des travaux TTC	50 928.00
Fonds de concours versé par la FDE	14 013.00
Subvention 40% DEPARTEMENT	16 976.00
Reste à charge pour la commune dont TVA	19 939.00
dont tva	8 488.00
Frais de maîtrise d'œuvre HT 7%	2 971.00

Monsieur LEPOETRE précise qu'il s'agit de la 16<sup>ème</sup> demande de subvention de l'année, soit autant que l'année précédente.

Madame MULTON note que l'éclairage rue de la Chaussée est insuffisant à certains endroits. Monsieur LEPOETRE répond que l'écartement entre les mats a été agrandi au moment de leur installation pour réduire la consommation. Madame HUBAUD ajoute que l'éclairage LED est plus efficace.

Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée,

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le projet qui lui est présenté, le plan de financement estimatif, autorise le Maire à signer la convention correspondante avec la FDE80 et à solliciter les subventions relatives au dossier.

### 4) Modification budgétaire

Considérant :

- les travaux d'éclairage public d'un montant de 53 899.00 TTC,
- la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires pour le raccordement de la machine lave gastro à la cantine scolaire (3 000,00),

Après l'exposé du Maire,  
Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée,

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative de crédits ci-dessous.

<b>Investissement - dépenses</b>	
Art 962 2184 mobilier cantine	+ 3 000.00
Art 969 21538 Autre réseau -Voirie	+ 55 000.00
Art 2313-997 Construction salle des fêtes	- 58 000.00

### **5) CDD : changement de quotité de travail hebdomadaire**

Monsieur LEPOETRE explique qu'il s'agit de passer la quotité horaire de travail d'un agent contractuel au service périscolaire de 25h à 27h suite aux départs en retraite et à la réorganisation du service.

Il précise que l'agent concerné occupe un poste d'animateur rémunéré sur le grade des adjoints d'animation.

Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée,

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la modification du poste de contractuel, grade adjoint d'animation, durée hebdomadaire de travail de 27 heures.

### **6) AMIENS METROPOLE : avenant à la convention pour l'instruction des autorisations d'urbanisme**

Monsieur le Maire informe l'assemblée, qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, toutes les communes doivent pouvoir proposer au public un dépôt des autorisations d'urbanisme de façon dématérialisée. Il ajoute qu'AMIENS METROPOLE va mettre à disposition des communes un guichet numérique (GNAU) pour traiter les demandes d'autorisation d'occupation des sols, les certificats d'urbanisme et les intentions d'aliéner.

Un avenant à la convention pour l'instruction des autorisations d'urbanisme est proposé par AMIENS METROPOLE pour préciser les missions de chacun.

Monsieur LEPOETRE souligne que les secrétaires ont suivi une formation spécifique.

Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée,  
(ABSTENTION : A HUBAUD)

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention avec AMIENS METROPOLE relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme.

## 7) Informations diverses

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- Cérémonie des vœux : annulée en raison de la situation sanitaire
- Subvention du Département pour les travaux de la crèche : accord obtenu d'AMIENS METROPOLE
- Rendez-vous le 5 janvier avec le Président d'AMIENS METROPOLE pour le dossier « station d'épuration »
- Incident intrusion secrétariat : mesures préventives à prendre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.